

AVIS PUBLIC
DEMANDES DE DÉROGATION MINEURE
DM-2024-0025, DM-2024-0023

AVIS PUBLIC est par la présente donné par la soussignée que :

Lors de la séance ordinaire qui se tiendra le **mardi 2 juillet 2024 à 19 h** à la salle du conseil de l'hôtel de ville de Beauharnois située au 660, rue Ellice à Beauharnois, le conseil de la Ville de Beauharnois statuera sur des demandes de dérogation mineure au sens des articles 145.1 à 145.8 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, relatives aux immeubles suivants :

DM-2024-0025 – Immeuble sis au 216, boulevard de Maple Grove:

- régulariser la porte de garage d'une hauteur de 3,05 mètres au lieu de 2,5 mètres tel que prescrit à l'article 5.6 du Règlement de zonage 701;
- régulariser la pente de toit du garage de 3/12 au lieu de 4/12 tel que prescrit à l'article 4.38 du Règlement de zonage 701.

DM-2024-0023 – Immeuble sis sur le lot 3 860 405, sur la rue Hannah:

- réduire le ratio de case de stationnement par unité de logement à 1.43 alors que l'article 11.7 du Règlement de zonage 701 exige 1,5 case de stationnement par unité de logement;
- autoriser un escalier de secours à 0,69 m d'une limite d'une propriété alors que l'article 4.43.2 du Règlement de zonage 701 exige 1, 5 m d'une limite d'une propriété.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil municipal concernant ces demandes lors de cette séance.

Un document explicatif des demandes de dérogation mineure est joint au présent avis sur le site internet de la Ville.

Donné à Beauharnois, ce 14 juin 2024.


Me Janie Arseneau, greffière